

CENTRE HOSPITALIER 
LA PALMOSA - MENTON
Prise en charge de la douleur

 LUTTE CONTRE LA DOULEUR

 " Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur "

(Art. L.1110-5 du Code de la Santé Publique)

L'établissement dispose d'un **Comité de lutte contre la douleur (C.L.U.D)**, dont la composition est pluri-professionnelle et qui est chargé de conseiller la Direction, la Commission Médicale d'Etablissement et les personnels des services de soins sur la politique à mener en matière de prévention et de traitement des douleurs chroniques.

Pour tout patient hospitalisé, l'équipe de soins s'attache à identifier une éventuelle douleur et à la prendre en compte. Vous pouvez également solliciter l'équipe pour une évaluation et prise en charge de votre douleur. Un outil d'évaluation de la douleur a été conçu à cette fin.

 [Téléchargez le questionnaire de prise en charge de la douleur](#)
